



Après état des lieux frais de peinture à cause de stickers

Par **Gridouze**, le **15/11/2018** à **16:56**

Bonjour,

je viens de déménager et dans l'ancienne maison j'ai laissé 2 stickers dans 2 chambres. Ils sont en bon état et pas abimé.

La propriétaire les a enlevé après l'état des lieux et me demande aujourd'hui de payer pour la peinture des 2 pièces 1300 euros.

D'une part a-t-elle le droit de me facturer la réfection des chambres sachant que les stickers n'empêchent pas la location de la maison et d'autre part, si je dois payer, a-t-elle le droit de me faire payer si cher?

Merci pour ceux qui me répondront :)

Par **Visiteur**, le **15/11/2018** à **21:21**

Bonjour

Sont à la charge du locataire les travaux qui résultent des dégradations qu'il a commises. Ceux qui découlent de l'usure normale incombent au propriétaire.

L'état des lieux mentionnait-il des réserves?

Par **Gridouze**, le **15/11/2018** à **21:40**

Sur l'état des lieux il est écrit stickers. Juste ça.
Laisser des stickers est considéré comme dégradation ?
Merci :)